

**CONDITIONS IMPORTANTES  
DE REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS**

**Conditions générales :**

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

**Pharmacie :**

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

**Biologie et Biologie :**

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

**que :**

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

**Education :**

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

**caire :**

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

**Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :**

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

**Adresses Mails utiles**

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



**Déclaration de Maladie**

Nº M21- 0056244

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5763 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre : 82780

Nom & Prénom : DIRAI Abdelfattah

Date de naissance : 1958

Adresse : Lot AL Khouzama S/N 197 E4 Appt 1

Dissousfa / casablanca

Tél. 06 67 14 32 23 Total des frais engagés : 2127,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur MEKKI TOUHAMI  
Neuro-Psychiatre  
Ex Professeur à la Faculté  
de Médecine  
Casablanca 50, Rue des Hôpitaux  
Tél. : 05 22 22 71 13

Cachet du médecin :

Date de consultation : 16/03/2021

Nom et prénom du malade : DIRAI ABDEL FETTAH Age : 1958

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : ETAT DE DEPRESSION + TICU MUSCULAIRE

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : PLAN D'EVACUATION

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 16/03/2021

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/08/2021	C 32 U P 54		490,-	Docteur MEKKI HAMID Neuro-Psychiatre à la Faculté EX Professeur de Médecine Casablanca 50, Rue des Hôpitaux Tél.: 05 22 22 71 13

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<del>PHARMACIE D'ARTERI</del>	16/08/21	1727,20
C. Haj Fathia Casablanca 5, Lissas 06 61 07 53 12		

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

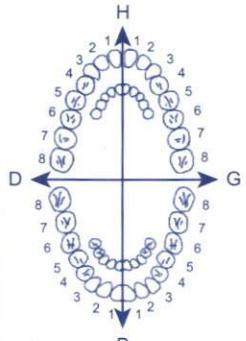
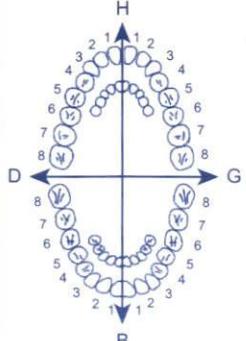
## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien certifie que l'acte pratiqué est une intervention sur la dent traitée, l'acte pratiqué en intra-ou extra-buccal.

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
			
			
<b>O.D.F PROTHESES DENTAIRES</b>			
<b>DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE</b>			
H	25533412	21433552	
D	00000000	00000000	
B	00000000	00000000	
G	35533411	11433553	
<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
<b>VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS</b>			
<b>VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION</b>			

Docteur TOUHAMI Mekki

Spécialiste  
Neuro Psychiatre  
Ex Professeur à la Faculté  
de Médecine, Casablanca  
Psychothérapie

الدكتور التهامي المكي

إختصاصي

الأمراض النفسية والعصبية والعقلية  
أستاذ بكلية الطب الدار البيضاء (سابقا)

العلاج النفسي



Casablanca le :

16.08.2021 D67

41,80d<sup>g</sup>

D 1 R4 11 A BNEZ LETTAZ

=> AU LA CARA 17

35,20x6

Ch 4 - 4/5 - 4/5

AS

=> AL PR4 2

Ch 4 - 4/5 - 4/5

AS

85,10x2

SOC ALI 11

AS

18,00x2

FL exem

AS

39,80x4

Ka Roxy exem

AS

238x1

MADDO LA exem

AS

10,5x4

T exem 12 16 18 22

AS

Durée du traitement :

16/08/2021

مدة العلاج

Prochain rendez vous : Dr. TOUHAMI MEKKI

الموعد след:

Résidence Ibn Rochd 50 Rue des Hôpitaux Casablanca

GSM : 06 61 06 07 83

الهاتف : 05 22 22 71 13

La poste : 05 22 71 13

AS 10/08/2021

1727,20

PRIMACEL DATE  
18 E. 14th Street, Lessig  
Troy, N.Y.  
Crescent  
61-68  
G.

110,50

50 X 16 X 114 mm

**TRIVASTAL® 50mg LP**

30 Comprimés enrobés  
à libération prolongée



6 118000 100287

LOT 210169 2

EXP 01 2024

PPV 35.70 DH

Sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat -R.P.1,

Ain sebaâ Casablanca

SOLIAN 50mg, cp B 30

P.P.V : 85,10 DH



Distribué par Roche S.A.

Bd. Sidi Med Ben Abdellah

Ivoire 05, Casablanca Marina

MADOPAR 200/50-100 comprimés

P.P.V. : 298,00 DH



6 118001 050697

LOT 210169 2

EXP 01 2024

PPV 35.70 DH

LOT 210169 2

EXP 01 2024

PPV 35.70 DH

AVLOCARDYL 40MG  
CP SEC B50

P.P.V: 41DH80

6 118000 010227

PER: 02/2024  
LOT: 21E004  
AVLOCARDYL 40MG  
CP SEC B50

P.P.V: 41DH80

6 118000 010227

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sebaâ Casablanca  
SOLIAN 50mg, cp B 30  
P.P.V : 85,10 DH



PER: 02/2024

LOT 211134  
EXP 04 2024  
PPV 180.00

LOT 211134  
EXP 04 2024  
PPV 180.00

PPV:39DH80  
PER:04/24  
LOT: K1246

TRIVASTAL® 50mg LP

50 X 16 X 114 mm

110,50

PPV:39DH80  
PER:04/24  
LOT: K1246

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sebaâ Casablanca  
SOLIAN 50mg, cp B 30  
P.P.V : 85,10 DH



LOT 210169 2  
EXP 01 2024  
PPV 35.70 DH

LOT 210169 2  
EXP 01 2024  
PPV 35.70 DH

110,50

TRIVASTAL® 50mg LP

30 Comprimés enrobés  
à libération prolongée



6 118000 100287

PPV:39DH80  
PER:04/24  
LOT: K1246

Laroxyl®